

**Commune de MORILLON**

**Séance du Jeudi 19 mai 2022**

Nombre de Membre		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	14

Date de la convocation
13.05.2022

Date d'affichage
13.05.2022

L'an deux mille vingt-deux, le 19 mai à 20 heures,  
le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au  
nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence  
de M. Simon BEERENS-BETTEX, Maire.

**Présents :** M. BEERENS-BETTEX Simon, M. CLÉRENTIN Raphaël, Mme  
CHEVRIER-DELACOSTE Lisette, M. PINARD Jean-Philippe, M. GIRAT  
Martin, Mme DUNOYER Marie, M. BOUVET Jérémie, M. POLONIA  
Alexi, Mme PEREIRA Jocelyne.

**Excusé :**

Mme BOSSE Stéphanie qui donne pouvoir à Mme DUNOYER Marie,  
M. VUILLE Bertrand qui donne pouvoir à M. BOUVET Jérémie,  
M. CONVERSY Éric qui donne pouvoir à M. BOUVET Jérémie,  
M. SÉRAPHIN Gilles qui donne pouvoir à M. BEERENS-BETTEX Simon,  
Mme REVEL Béatrice, excusée,  
Mme LENOIR-DÉNARIÉ Karine qui donne pouvoir à Mme CHEVRIER-DELACOSTE Lisette

**A été nommé secrétaire de séance :** M. CLÉRENTIN Raphaël

**Délibération n° 2022.36**

**Objet de la délibération**

**VERSEMENT DE LA SUBVENTION POUR LE FESTIVAL DES  
MUSIQUES DU FAUCIGNY**

Considérant l'organisation, par la Commune de Taninges, le dimanche 26 juin 2022, du 184<sup>ème</sup> festival des musiques du Faucigny.

Considérant que cet évènement, initialement programmé le dimanche 28 juin 2020, a dû être déprogrammé et repoussé deux fois du fait de la crise sanitaire de la Covid-19 imposant des restrictions sanitaires nationales,

Considérant que pour assurer l'organisation du festival des musiques du Faucigny, un comité d'organisation ad hoc, sous forme associative, a été créé.

Considérant le courrier daté du 16 avril 2019, adressé par le comité d'organisation du 184<sup>ème</sup> festival des musiques du Faucigny à la commune de Morillon, et par lequel il sollicite un soutien financier communal,

Considérant le courrier daté du 10 mai 2019 par lequel le Maire de Morillon confirme l'engagement de la Commune à verser une subvention au comité d'organisation du 184<sup>ème</sup> festival des musiques du Faucigny.

Considérant le dossier de demande de subvention déposé par le comité un montant de 1 500 €,

Considérant que, du fait des déprogrammations successives de l'évènement en raison des confinements sanitaires, l'attribution de la subvention a été ajournée en 2020 et en 2021,

Vu la demande de subvention formulée par le comité d'organisation du 184<sup>ème</sup> festival des musiques du Faucigny, déposée le 03 février 2020 en mairie de Morillon,

Vu l'avis favorable de la Commission « Vie associative, évènementiel, loisirs et sports » du 27 janvier 2022,

Considérant que les fonds nécessaires sont d'ores et déjà prévus au budget communal 2022,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'attribution d'une subvention de 1 500 € au comité d'organisation du 184<sup>ème</sup> festival des musiques du Faucigny ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à verser cette subvention.

**VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Le Maire



Simon BÉERENS-BETTEX

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.